



COVID : Pass sanitaire obligatoire pour visiter la Maison du Parc

Suite aux annonces gouvernementales, le Pass sanitaire est exigé pour entrer à la Maison du Parc.

Le port du masque reste obligatoire. Tout est mis en œuvre pour votre sécurité sanitaire : sens de visite, mise à disposition de gel. Les P'tits Ateliers habituellement en libre accès sont disponibles sous forme de kit à emporter.

L'exposition temporaire « Chauves-souris, portraits renversants » reste accessible dans le jardin public de la Maison du Parc.